

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 119 (1993)
Heft: 19

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise](#).

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales](#).

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice](#).

Download PDF: 22.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Récompenses

Des prix seront distribués pour un montant total minimum de 25 000 \$ US.

Les projets primés et d'autres travaux choisis seront présentés à la prochaine Conférence européenne sur l'énergie solaire photovoltaïque à Amsterdam, en avril 1994.

Les lauréats seront invités à présenter leur projet à l'ouverture de l'exposition prévue dans ce cadre.

Les projets primés et d'autres travaux retenus seront rassemblés dans une publication de qualité.

Jury

Un jury international composé d'architectes connus, d'urbanistes, d'ingénieurs spécialistes des installations du bâtiment et d'experts en systèmes photovoltaïques évaluera les projets. Bien que l'appréciation des travaux soumis portera essentiellement sur leurs aspects visuel et esthétique, leur conformité technique doit également être assurée.

Calendrier

Retrait de la documentation: dès le 1^{er} septembre 1993

Remise des projets: 31 décembre 1993

Résultats: avant le 31 janvier 1994

Information et inscription

Les renseignements sur les finances administratives perçues, le contenu de la documentation ou autres questions concernant ce concours, ainsi que l'envoi de formulaires d'inscription sont assurés par une adresse de contact nationale ou l'adresse internationale, soit:

M. Christian Roecker
EPFL-LESO, 1015 Lausanne
tél. 021/693 43 41,
fax 021/693 27 22

Mr. T. Schoen
ECOFYS, Postbus 8408
NL-3503 RK Utrecht
tél. 0031/30/732144
fax 0031/30/731424

Aménagement du nouveau campus de l'Université de Chypre

Résultats

Un concours international en deux phases, ouvert et anonyme, a été lancé à l'automne 1992, pour l'aménagement du nouveau campus de l'Université d'Athalassa, près de Nicosie. Sa conception, au centre des aspirations culturelles de la société cypriste, constitue l'un des grands défis architecturaux lancés depuis l'indépendance du pays. Le concours portait sur la définition d'un ensemble construit d'environ 147 000 m² sur un site de 139 hectares. Il a reçu l'approbation de l'Union internationale des architectes (UIA).

Jury

N. Polydorides, urbaniste, membre du conseil d'administration de l'Université, Chypre; T. Sieverts, architecte, Allemagne; W. Porter, architecte, Etats-Unis; T. Takahashi, architecte représentant l'UIA, Japon; A. Daveronas, architecte nommé par l'Association des architectes et ingénieurs cypristes, Chypre. Membres suppléants: Y. Michael, Grèce, et A. Schweighofer, Autriche

Résultats de la première phase

A l'issue de sa première réunion, le jury a retenu neuf projets, dont les auteurs ont été invités à participer à la deuxième phase. Il s'agit des personnes et équipes suivantes: M. Cuccinella, France; J.-P. Dürig, Suisse; HRTB A/S arkitekter MNAL, Norvège; S. Moshe, Israël; «Omatha Synantisi», Chypre; Photiou Architects Ltd/Maguire & Co international, Chypre; Seymour Harris Partnership, Royaume-Uni; The John S. Bonnington Partnership, Royaume-Uni; Sophia Xenopoulou, Grèce

Prix attribués

1^{er} prix: équipe conduite par Jean-Pierre Dürig et Philippe Râmi, avec la participation de Raffaella Taddei, Eugen Eisenhut, Carmen Campana, Suisse

2^e prix: Mario Cuccinella, France

3^e prix: équipe «Omatha Synantisi», conduite par Soocrates Stratis, Chypre; conseil: Alexandros N. Tombazis, architecte, Grèce

Mentions: équipe HRTB A/S arkitekter MNAL, conduite par Marcin Boguslawski, avec E. Hultberg, J. Resen, O. Mowe, E. Thronelst, K. Moe Berdal-Stromme (ingénieurs-conseils) et B. Aasen (architecte-paysagiste), Norvège; The John S. Bonnington Partnership, I. Graham, Royaume-Uni

Centre scolaire du cycle d'orientation de Marly

Résultats

L'organisation de ce concours a été dictée pour répondre à de nouveaux et pressants besoins en matière de locaux scolaires. Les modifications intervenues dans la structure familiale depuis l'ouverture de l'établissement, imposaient notamment la nécessité d'offrir aux élèves la possibilité de prendre leurs repas sur place. Et l'école ayant déjà fait l'objet d'agrandissements, il parut aussi nécessaire de mettre en place un développement concerté pour les extensions futures.

Le site retenu pour l'agrandissement de l'école du Cycle d'orientation de Marly fut élargi aux limites naturelles de la forêt et du bâti de la route des Ecoles. Devaient être sauvegardés ou remplacés: le nombre de places de parc du parking existant, l'accès motorisé (camions compris) à la salle de gymnastique et à l'entrée principale du bâtiment actuel, les surfaces aujourd'hui affectées au sport. Enfin, l'agrandissement devait être relié au bâtiment actuel au minimum par une liaison couverte et fermée.

Jury

M^{mes} et MM. Vincent Mangeat, arch. EPFL/FAS/SIA, président, Nyon; Hubert Lauper, préfet de la Sarine, vice-président, Fribourg; Charles-Henri Lang, arch. EPFZ/SIA, architecte cantonal, Givisiez; Stéphanie Cantalou, arch. EPFL/SIA, Berne; Aurelio Galfetti, arch. EPFZ/FAS/SIA, Lugano; Marie-Josèphe Brodard, présidente du comité local,

Treyvaux; François Favre, directeur du CO de Marly, Marly. Suppléants: M^{me} et M. Paule Camerin, arch. DPLG, Lausanne; Jacques Jenny, adjoint de la direction au CO de Marly, Treyvaux. Expert: M. Bernard Brünisholz, chef de service des constructions scolaires du canton de Fribourg, Fribourg

Auteurs des projets primés

- 1^{er} prix: Atelier d'architectes Serge Charrière SA, Fribourg; collaborateurs: Mathias Güntert, Bob Heuwekemeijer; conseil: Dominique Martignoni
- 2^e prix: Jean-Marc et Colette Ruffieux-Chehab, architectes, Fribourg; collaborateurs: Jean-Luc Renevey, arch., Antonio Gallina, arch.-stagiaire, Laurent Gerbex, arch.-stagiaire, Eric Grobet, arch.-stagiaire
- 3^e prix: Atelier J. Jaeger SA, architecture et organisation industrielle, Fribourg; architecte: Philippe Michel; collaborateurs: Nancy Bidiville, Geneviève Schaer, Frank Martin
- 4^e prix: Bernard Verdon, arch. EPFL/SIA, Lausanne; collaborateur: Eric Giroud, arch. ETS
- 5^e prix: RBJ Partenaires SA, Fribourg; collaborateur: Jean-Paul Varidel, arch. ETS
- 6^e prix: Georges M. Rhally, arch. EPFZ/SIA, Fribourg; collaborateur: Enrico di Giuseppe, dessinateur

Recommandations du jury

A l'unanimité, le jury recommande au maître de l'ouvrage de confier à l'auteur du projet classé au premier rang, la poursuite de l'étude en vue de la réalisation de l'ouvrage. L'école du CO de Marly supportera ainsi une nouvelle intervention, après trois étapes de construction menées sans planification globale. Le jury invite en outre le maître de l'ouvrage à commander un plan régulateur pour les extensions futures aux auteurs des projets classés aux premier et deuxième rangs, afin d'intégrer les divers éléments dans ce site de manière harmonieuse. Le président du jury se tient par ailleurs à la disposition du maître de l'ouvrage pour toute consultation dans le cadre de ces phases ultérieures.

Ville de Bulle: reconstruction du marché couvert

Résultats

L'objectif du concours est la requalification d'un lieu qui marque une des entrées dans la zone la plus dense de la Ville de Bulle, en lui conférant une nouvelle échelle et en précisant ses limites et ses éléments significatifs. Il s'agissait de réaliser un espace dont les destinations principales seraient la tenue des marchés aux bestiaux et l'accueil du Comptoir gruérien, la nouvelle structure devant en outre être apte à accueillir diverses activités culturelles et sociales.

L'organisateur souhaitait que les concurrents intègrent dans leur démarche de projet la notion d'économie, et plus précisément:

- une occupation rationnelle du terrain à disposition
- une conception claire et rationnelle du système constructif
- une prise en compte globale des problèmes d'exploitation (flexibilité des espaces, diversité des usages possibles, éclairage et ventilation naturels).

Jury

M^{me} et MM. Charles-Henri Lang, président, architecte cantonal, Fribourg; Jean-Paul Glasson, vice-syndic, Bulle; Jean-Bernard Tissot, conseiller communal, Bulle; Jacques Chavaz, comité d'organisation d'Expo Bulle, Grangeneuve; Henri Choffet, délégué du Comptoir gruérien, La Tour-de-Trême; Jean-Michel Baechler, arch. ETS, Fribourg; Fonso Boschetti, arch. FAS/SIA, Lausanne; Claudine Lorenz, arch. EPFL/SIA, Monthey; Livio Vacchini, arch. EPFZ/FAS, Locarno. Suppléants: MM. Jean-Bernard Repond, conseiller communal, Bulle; Siro Bernasconi, arch. EPFL, Lausanne

Auteurs des projets primés

- 1^{er} prix (Fr. 16 000.-): O. Galetti, C. Matter, Y. Jacot, Lausanne
- 2^e prix (Fr. 13 000.-): Regina et Alain Gonthier, Velimir Miksaj, Gustave Marchand, Berne
- 3^e prix (Fr. 10 000.-): Geneviève Bonnard & Denis Voeffray, Alexandra Poltri, Monthey
- 4^e prix (Fr. 9000.-): Bernard Verdon, Eric Giroud, Lausanne
- 5^e prix (Fr. 7000.-): AAF, Thomas Huber, Claude Schroeter, Jean-Paul Chablais, André Lanthemann, Philippe Schorderet, Fribourg
- 6^e prix (Fr. 6000.-): Bureau Erhard Roggo, Fredi Anker, Mirjam Stricker, Reto Meier, Ralph Troll, Olten
- 7^e prix (Fr. 5000.-): Bassel Farra et Olivier Fazan-Magi avec Jean-François Kälin, ing., Lausanne
- 8^e prix (Fr. 4000.-): Association des bureaux Lateltin SA et Linder & Zuehlke & associés SA; M. Aebischer, J.-F. Monnerat, E. Lateltin, M. Berton-Huser, Fribourg

Recommandations du jury

Conformément à l'article 47 du règlement SIA 152, le jury recommande à l'unanimité au maître de l'ouvrage le projet ayant obtenu le premier prix pour la poursuite des études en vue de l'exécution. Cependant, la première phase du mandat devrait se limiter aux prestations décrites à l'art. 3.1 du règlement du concours. Le jury remercie en outre l'ensemble des concurrents de leur importante et précieuse contribution à la compréhension du problème posé.

Tableau des concours

Organisateur	Sujet CP: concours de projet CI: concours d'idées	Conditions d'admission	Date reddition (Retrait de la documentation)	IAS N° Page
Lonza SA, Viège/VS	Ensemble d'habitation «Sunn-Bina», Viège, CP	Architectes établis avant le 1 ^{er} janvier 1992 dans le canton du Valais ou propriétaires de bureaux originaires de ce canton	10 sept. 93	
Europan	«Chez soi en ville, urbaniser les quartiers d'habitat», 3 ^e session de concours <i>Europan</i>	Architectes d'Europe âgés de moins de 40 ans, diplômés ou habilités à exercer	30 sept. 93 (30 juin 93)	4/93 p. 51
Commune de Muri/BE, CFF, Transports régionaux BE/SO, Frick & Co, Zähringer SA	Centre-gare Gümligen/BE, CI	Architectes établis avant le 1 ^{er} janvier 1993 dans le canton de Berne ou originaires de ce canton	15 oct. 93 (16 juil. 93)	
Association du Centre professionnel cantonal/FR	Ecole professionnelle à Bulle/FR, CP	Architectes domiciliés ou établis avant le 1 ^{er} janvier 1993 dans le canton de Fribourg ou originaires de ce canton et inscrits au Registre du canton où ils exercent, ainsi que 7 bureaux invités	18 oct. 93 (20 août 93) (19 fév. 93)	10/93 p. 18 des ann.
Communauté de travail Concours Spreeinsel, D-10178 Berlin	Conception urbaine de Spreeinsel, Berlin, CI	L'étape sélective anonyme est ouverte à l'ensemble des professionnels du monde entier autorisés à exercer dans leur pays	22 oct. 93 (dès le 23 août 93)	
Direction cantonale des bâtiments publics, Zurich	Ecole professionnelle en «Schütze», Zurich, CP	Architectes domiciliés ou établis au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1992 dans le canton de Zurich ou originaires de ce canton	17 déc. 93	
Commune de Möhlin/AG	Etablissement scolaire «Storebode», CP	Architectes domiciliés ou établis au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1992 dans les districts de Rheinfelden ou de Laufenbourg ou originaires de Möhlin. Adresse: Bauverwaltung, 4313 Möhlin, tél. 061/855 33 70	20 déc. 93 (20 août 93)	
Commune de Poschiavo/GR	Nouveau bâtiment pour l'administration communale, CP	Architectes domiciliés ou établis avant le 1 ^{er} janvier 1991 dans le canton des Grisons ou originaires de Poschiavo résidant en Suisse ainsi que 3 architectes tessinois invités	31 janv. 94	
Commune de Bulle/FR	Aménagement d'un centre régional de sports et de loisirs à la Tioleire, CI	Architectes, aménagistes et urbanistes domiciliés ou établis au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1993 dans les cantons de Berne, Fribourg, Jura, Neuchâtel, Valais, Vaud ou Tessin	7 févr. 94 (dès le 13 sept. 93)	
DuPont Worldwide, ACSA-DuPont Benedictus Award, 1735 New York Avenue, Washington DC 20006 (USA)	Prix Benedictus 1994	Prix international. Catégorie professionnels: ouvert aux architectes du monde entier; catégorie étudiants: ouvert aux étudiants en cycle de fin d'études ressortissants des Etats-Unis, du Canada ou d'Europe	22 avril 94	

Nouveaux dans cette liste

Paroisses catholique-romaine et évangélique de Wädenswil/ZH	Centre de rencontres œcuménique, Au/Wädenswil, CP	Architectes domiciliés ou établis au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1993 dans la commune de Wädenswil ou originaires de Wädenswil	17 déc. 93	
Agence internationale de l'énergie et Agence néerlandaise pour l'énergie et l'environnement	Le photovoltaïque dans l'environnement construit, CI	Etudiants et professionnels en architecture, installations du bâtiment, urbanisme et domaines associés, sans restriction, à titre individuel ou en groupe	31 déc. 93 (1 ^{er} sept. 93)	19/93 pp. 389-390

Note

Cette rubrique, préparée en collaboration avec *Schweizer Ingenieur und Architekt* (SI+A), organe officiel en langue allemande de la SIA, est destinée à informer nos lecteurs des concours organisés selon les normes SIA 152 ou UIA ainsi que des expositions y relatives.

Pour tout renseignement, prière de s'adresser exclusivement à la rédaction de SI+A, tél. 01/201 55 36.